

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 06250 Numéro SIREN : 830 546 123 Nom ou dénomination : A.S.K.S SERVICES
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2022 sous le numéro de dépôt 20223



Désignation de l'entreprise **SAS ASKS SERVICES**

Adresse de l'entreprise **1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER 93000 BOBIGNY**

Numéro SIRET* **8 3 0 5 4 6 1 2 3 0 0 0 1 9**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**

Durée de l'exercice précédent* **12**

Néant ☐

2022

				Exercice N clos le		
				31/12/2021		
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial*					
	Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	57024	030	3900	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)		044	57024	048	3900	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements en cours de production*	050		052		
	Marchandises*	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	068		070		
	Clients et comptes rattachés*					
	Autres* (3)	072	13425	074	13425	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	513	086	512	
	Charges constatées d'avance*	092		094		
	Total II	096	13938	098	13938	
Total général (I + II)		110	70962	112	3900	
PASSIF				Exercice N NFT		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	10	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Reserves réglementées*			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131	132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	850	
	Provisions réglementées			140	3000	
	Total I			142	3860	
	Total II			154	2467	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	8834	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	1298	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)		169	172	50604	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	60736	
Total général (I + II + III)		180			67063	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	Le Président	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

Formulaire obligatoire (article 512 septies
A bis du code général des impôts)Designation de l'entreprise **SAS ASKS SERVICES**Néant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/11/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	{ biens services }	{ dont export et livraisons intracommunautaires }	215	214		
				217	218	12245	
				(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226	19852	
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (1)					232	32097	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail — mobilier — immobilier)				242	17694	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle C.F.F. et C.V.A.F.*)	243			244	3866	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262		
Total des charges d'exploitation (II)					264	27927	
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	4170	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294		
	Charges exceptionnelles (VI)				300	3170	
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	150	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	850	
B — RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	850	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 C.G.T.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-not)				324	150	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des c.p.s.-c.s. d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
Deductions	Entreprise nouvelles (I - services)	986		Zone branche urbaine (art. 1063 C.G.T.)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. septies)	981		Jeune entreprise innovante (cf. septies A)	989		
	Investissements (cf. septies B)	343		Investissements autres (cf. septies B)	344		
	Zone de restructuration de la défense (cf. septies C)			Zone de revitalisation rurale (cf. septies D)			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1000
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables			dont imputés sur le résultat		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	1000
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	380		
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel*	376		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399		

*Des explications complémentaires sont données dans la notice 2033-NOT

Formulaire obligatoire, article 892 septies
A bis du Code général des impôtsDésignation de l'entreprise **SAS ASKS SERVICES**Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	45280	462	11744	464		466	57024		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	45280	492	11744	494		496	57024		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions, amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	2877	552	1023	554		556	3900		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	2877	572	1023	574		576	3900		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme					
					5	19 % 6	15 % ou 16 % 7	0 % 8			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594		
Plus-values taxables à 19 %		579		Regularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (Cf art 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - CREDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 502 *septies* A) du Code général des impôts
 Désignation de l'entreprise **SAS ASKS SERVICES**
 Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
 (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Deficits imputés	983	
Deficits reportables	984	
Deficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Deficits étrangers des PMF antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 <i>ter</i> ZCA au titre de l'exercice	129	
---	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800			
-----	--	--	--

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Désignation de l'entreprise : SAS ASKS SERVICES		Néant ☐	
Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021
Durée en nombre de mois		1	2
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		12245
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		19852
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		32097
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		17694
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Abandons de créances à caractère commercial	149		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs) - T1-PP	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		17694
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		137
			14403
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	117		14403
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024		160
Date de cessation	186		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 142, portées en ligne 128			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT			



N° 11622 * 15

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F

Formulaire obligatoire
art. 84 de l'annexe III au C.G.T.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 3 0 5 4 6 1 2 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ASKS SERVICES

ADRESSE (voie) 1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER

CODE POSTAL 93000

VILLE BOBIGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique SLIMANE Prénom(s) Aatef

Nom marital % de détention 99,00 Nb de parts ou actions 9

Naissance Date 07/03/1974 N° Département 93 Commune AUBERVILLIERS Pays FRANCE

Adresse N° 1 Voie CITE PAUL VAILLANT COUTURIER

Code Postal 93000 Commune BOBIGNY Pays FRANCE

Titre (2) M. Nom patronymique SLIMANE Prénom(s) KALIL

Nom marital % de détention 1,00 Nb de parts ou actions 1

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° 14 Voie RUE LUCIE AUBRAC

Code Postal 93130 Commune NOISY LE SEC Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS ASKS SERVICES

SAS au capital de 10 €

1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER

93000 BOBIGNY

Siret : 83054612300019

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés

Les associés de la SAS ASKS, au capital de 10 €, divisé en 10 parts émises par la société, parts sociales de 1€ chacune, se sont réunis au siège social, le 25 mai 2022 à 14h30, en assemblée générale ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Étaient présents :

M. SLIMANE AATEF demeurant au 1 Cité Paul Vaillant Couturier 93000 Bobigny, titulaire de 9 parts, président de l'assemblée

M SLIMANE KALIL, titulaire de 1 part, demeurant au 14 rue Lucie Aubrac 93130 Noisy Le Sec,

Le Président constate que les associés présents représentent la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion exercice 2021
- Le bilan, l'annexe et l'inventaire 2021
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

Rapport de gestion

Approbation des comptes

Affectation du résultat

Quitus donné au Gérant.

Lecture est donnée du rapport de gestion de la gérante.

La discussion est ouverte :

Le président donne réponse aux questions posées par les associés. Diverses observations sont alors échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice après impôt de 850 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

SAS ASKS SERVICES

SAS au capital de 10 €

1 CITE PAUL VAILLANT COUTURIER

93000 BOBIGNY

Siret : 83054612300019

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 850 € de la manière suivante :

- La totalité du bénéfice sera reporté à nouveau et servira à réduire les déficits des années passées et pour la reconstitution du capital social dans les 2 années à venir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par les associés présents à l'assemblée.

Signatures

Slman Aali


Slman Aali
